


<b>Conditions d'accès Centre de Sélection Bovine Blanc Bleu Belge</b>			
Manuel des procédures	Annexe	Diffusion : 06/02/2019	
PPA03-PR03-FI01-Annexe01	Version 01	Page 1 sur 1	

### **1. Conditions d'accès**

- Annoncer le veau en téléphonant au bureau du CSB (083/23 06 43-45).
- Avoir un statut I3 ou I4.
- **La Mère** doit être admise au livre A ou Pdu HB B-BB et répondre aux normes de cotation linéaire suivantes :

Taille : 75  
Musculature : 84  
Type viande : 79  
82 (si cotation après 01/05/2010)

Aplombs : 80

Apparence générale : 70

- **Père** doit avoir été classé au moins une fois en 1<sup>ière</sup> catégorie lors d'une expertise officielle ou répondre aux normes de cotations linéaires suivantes :

Taille : 75  
Musculature : 86  
Type viande : 81  
84 (si cotation après 01/05/2010)

Aplombs : 70

Apparence générale : 75

### **2. Possibilités de faire entrer un veau à la station :**

<b><u>Que faire ?</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une prise de sang <b>IBR gB négative</b> valable <b>30 jours à dater du prélèvement</b> pour l'entrée du veau à la station.</li> <li>- <b>Analyse BVD-Ag.</b></li> <li>- Le veau doit être <b>négatif aux anomalies génétiques</b> spécifiques à la race</li> </ul>

### **3. Assurance et Pension :**

Les veaux sont assurés à partir du 61<sup>ème</sup> jour de vie jusqu'à leur départ de la station.

Toutes les informations utiles au sujet de la pension et des assurances sont précisées dans l'annexe 03-PPA03-PR03-FI01-Présentation des tarifs du CSB Ciney.

**Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au  
083/23 06 45 (secrétariat) ou au 083 23 06 43 (Ph. Crépin).**